Intégrer des changements au régime d'assurance-emploi

Enjeu

7

POSITION DE LA RELÈVE

La relève demande au gouvernement fédéral de permettre aux propriétaires d'entreprises agricoles d'avoir la possibilité de cotiser à l'assurance-emploi et ainsi de rendre accessible cette assurance aux propriétaires cotisants, sans différenciation du statut juridique de l'entreprise. De plus, la relève demande de retourner à l'ancienne version de l'assurance-emploi en permettant aux employés de gagner jusqu'à 33 % des indemnités d'assurance-emploi sans pénalité, ce qui équivaut à environ 10 heures par semaine.

ENJEUX

Les propriétaires d'exploitations agricoles ne peuvent actuellement pas cotiser pour l'assurance chômage. Durant les périodes creuses, ils ne peuvent donc pas avoir accès à cette aide financière. Dans le cas où les agriculteurs ne disposent pas de revenus suffisants, ils ont souvent recours à un second emploi, ce qui peut avoir un impact sur l'aide financière accordée. L'accès à l'assurance-emploi serait une aide non négligeable et aurait le potentiel d'augmenter la productivité des fermes.

La nouvelle norme qui impose de couper 0,50 $ par dollar gagné pour les employés qui bénéficient de l'assurance-emploi entraîne des répercussions négatives sur les exploitations agricoles. En effet, elle accentue la difficulté de trouver des employés qui acceptent d'occuper des postes à temps partiel durant les périodes creuses, sachant que leur salaire horaire sera diminué de moitié.